

CC/AO

N° 2692 /3-93

**ARRETE**

**LE PREFET DE L'ALLIER  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n°71.858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi n°70.1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret N°81.239 du 3 mars 1981 ;

VU l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa séance du 2 avril 1993 ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Les objets mobiliers ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

**AINAY LE CHATEAU** : Eglise  
. Fonds Baptismaux

**BOURBON L'ARCHAMBAULT** :

- Eglise -

**Tableaux** : La Déploration, Saint Jean-Baptiste, La Pentecôte (début XVIIIè siècle),  
Saint Pierre, Mgr de Dreux-Brézé remettant les reliques de la Sainte-Croix (1872).

**Statue** : Le Christ de l'Ascension (bois doré)

. Chandelier pascal (bois XVIIIè s)

. Christ en croix (bois XVIIIè s)

.../...

**CREUZIER LE NEUF**

Eglise :  
. Statue : Saint Joseph (bois)

**FERRIERES SUR SICHON**

. Tableau :  
L'Assomption (première moitié du XIXè s)

**LE MONTET AUX MOINES**

Maison de retraite  
. Tableaux :  
La Vierge à l'Enfant  
Portrait de la Fondatrice

**MEILLARD**

Eglise  
. Tableau :  
Descente de croix

**RONGERES :**

Eglise  
. Statues :  
Saint Roch (bois)  
Sainte Marie Madeleine (bois)  
Vierge à l'Enfant (bois)

4 stalles

**SAINT GERAND DE VAUX**

Eglise  
Tableau :  
. Assomption (XVIIIè)

**SEUILLET**

Eglise  
. Statues :  
Saint Roch  
Saint évêque

Vase d'autel

## THENEUILLE

Eglise

. Tableaux :

Christ au roseau

Sainte Conversation

Saint Pierre

. Statues :

Vierge à l'Enfant (bois polychrome)

Piété (bois polychrome)

Chaire à prêcher avec quatre statuette baroques.

## URCAY :

Eglise

. Tableaux :

Saint Roch (début XVIIè s)

Saint Sébastien (début XVIIè s)

L'Assomption

. Statue :

Saint Vincent (bois)

## VALLON EN SULLY

Tabernacle (antérieur à 1620)

## SOUVIGNY

. Tableau :

Sainte Madeleine

**Article 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de droit de la commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

Moulins le,

23 JUIN 1993

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général

Jacques Millon



POUR AMPLIATION

et par délégation

L'Attaché de Préfecture  
CHIEF DE BUREAU

Christine CHASSAGNE